

Paris, le 26 février 2010

## ***Toute la profession du chiffre à travers ses mots !***

Nouveauté 2010 mise à la disposition des professionnels du chiffre, le *Thésaurus Audit Comptabilité* est une première en France. Réalisé par un groupe de documentalistes issus de cabinets d'audit et des deux institutions professionnelles françaises, il permet enfin aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes de disposer d'un ouvrage unique qui regroupe tous les mots de la profession.

### **Un thésaurus, qu'est-ce que c'est ?**

Un thésaurus est un « *trésor* » au sens du grec ancien, une véritable mine d'informations, un tourbillon alphabétique de mots, regroupés, classés... L'ensemble de ces termes reliés entre eux par des relations synonymiques, hiérarchiques ou associatives, offre un répertoire complet et indispensable aux acteurs du secteur.

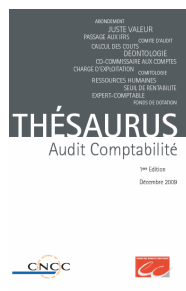
### **Pourquoi un thésaurus de la profession du chiffre ?**

Répartis au sein de 12 rubriques allant de la comptabilité à la géographie politique en passant par le droit, la vie de l'entreprise ou l'audit comptable et financier, les 5 700 mots de la profession présentent un intérêt évident pour toute personne ayant besoin d'indexer ou de rechercher des informations sur ce domaine de connaissances.

Documentalistes, professionnels, universitaires, étudiants ou journalistes, le *Thésaurus Audit Comptabilité* vous permettra de disposer d'un outil efficace pour faciliter et enrichir vos recherches.

L'environnement réglementaire et économique de l'audit et de la comptabilité évoluant en permanence, le *Thésaurus* sera mis à jour deux fois par an.

**De ses diplômes à ses termes techniques en passant par ses mots historiques, découvrez une manière originale mais surtout pratique d'aborder la profession du chiffre... par ses mots !**



**Version PDF téléchargeable gratuitement sur le site public de la CNCC : <http://www.cncc.fr>**

**A propos de la CNCC :** Le commissariat aux comptes est érigé en profession et organisé par un décret du 12 août 1969 (modifié le 27 mai 2005), codifié dans le code de commerce en août 2007. La Compagnie nationale a été reconnue d'utilité publique par la loi de sécurité financière et est placée depuis auprès du ministre de la Justice. Elle représente chaque professionnel. Elle est présidée depuis le 5 février 2009 par Claude Cazes, élu par le Conseil national regroupant les 91 délégués des 33 compagnies régionales. [www.cncc.fr](http://www.cncc.fr)